

## **LA VOILE SPORTIVE MILITAIRE**

### **CONDITIONS :**

L'activité de la voile militaire est réservée aux militaires en activité dans les créneaux définis par le bureau EPMS de la BFMC (heures ouvrables en semaine).

Les demandes se font auprès du MT MAUREL Loïc moniteur chef EPMS : 26 439.

Obligation de remplir le cahier de suivi des séances militaires de voile (un cahier par bateau, local moniteur pointe de l'Espérance).

La pratique de la voile militaire est effectuée à titre gracieux.

## **LA VOILE LOISIRS**

**RESERVATION :** La réservation sera confirmée par message NEMO.

Les demandes de réservation et le règlement sont à faire auprès du secrétariat au 02 97 12 41 26 : Morgane Djenane

Renseignements complémentaires auprès du service VOILE EPMS : 02 97 12 61 23 / [francois.ayoul@intradef.gouv.fr](mailto:francois.ayoul@intradef.gouv.fr)

Le chef de bord ou skipper doit obligatoirement nous présenter sa qualification pour les J80 : « patron barreur » « patron mention régates »

## **PARTICIPATION AUX REGATES**

Si un équipage souhaite participer à une régates sur J80, son skipper doit adresser une demande écrite ou un mail au secrétariat du club nautique : [secretariatclubnautique@cmml.fr](mailto:secretariatclubnautique@cmml.fr) ou [morgane.djenane@intradef.gouv.fr](mailto:morgane.djenane@intradef.gouv.fr)

Cette demande doit faire apparaître la composition de la qualité de l'équipage ainsi que les dates précises des régates envisagées.

Aucunes gratuités pour les mises à dispositions des J80 sauf conditions citées ci-dessous :

- Inscriptions sur 3 régates inscrites au calendrier FFV minimum (N-1)
- La fiche d'inscription

## **QUALIFICATION NAUTIQUE**

Le postulant doit avoir une qualification de patron barreur J80. Une vérification des compétences du candidat sera effectuée par les moniteurs de voile.

### **QUALIFICATIONS VOILE :**

- ❖ A : voile côtière J80
- ❖ B : patron croiseur
- ❖ C : mention régates

Les J80 sont paritairement destinés aux activités de voile sportive militaire

La navigation est limitée à la catégorie côtière avec un équipage de 5 personnes maximum.